

## Architecture du financement climatique mondial

Charlene Watson, ODI, Liane Schalatek, HBS,  
et Aurélien Évèquoz

Fondamentaux  
du financement  
climatique **2**

FÉVRIER 2022

Le financement climatique reste indispensable à la réalisation d'un développement résilient au changement climatique à faible teneur en carbone. L'architecture du financement climatique mondial est complexe et ne cesse de se transformer. Les fonds sont déboursés via des filières multilatérales - à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des Mécanismes financiers de l'Accord de Paris - et de plus en plus souvent via des filières bilatérales, ainsi que par des fonds climatiques régionaux et nationaux. Le suivi de ces flux est difficile en l'absence d'une définition acceptée de ce que recouvre le « financement climat » ou de règles comptables uniformes. La vaste gamme de mécanismes de financement climat met à rude épreuve la mise en cohérence des financements. Mais des efforts visant à accroître l'inclusion et la complémentarité ainsi qu'à simplifier l'accès se poursuivent.

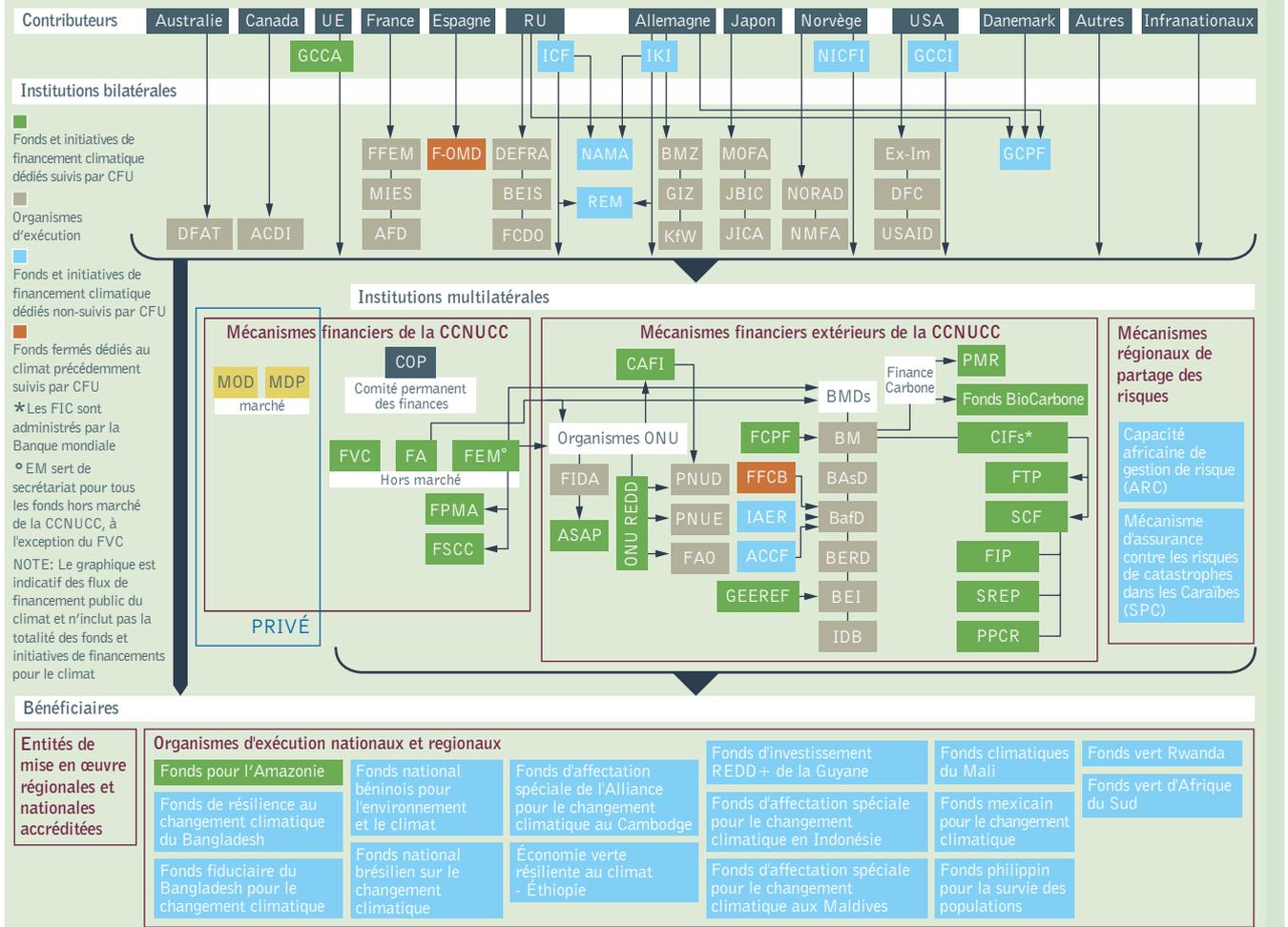
### Introduction : Financements climatiques

Les financements climats désignent les ressources financières mobilisées pour financer des actions dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique. Cette définition recouvre également les engagements en matière de financements publics pris par les pays développés dans le cadre de la CCNUCC bien qu'une définition du terme de « financement climatique » reste à être agréée internationalement. Dans l'Accord de Copenhague de 2009 (CCNUCC, 2010), confirmé également lors de la Décision de Cancún (CCNUCC, 2012) et de la plateforme de Durban (CCNUCC, 2012), les pays développés se sont engagés à verser 30 milliards US\$ entre 2010 et 2012. Tandis que les pays contributeurs à la fin de la période de démarrage rapide de financement ont eux-mêmes signalé que ces objectifs avaient été dépassés (Nakhoda, Fransen et coll., 2013), l'Accord de Paris (CCNUCC, 2015) a rappelé que les pays développés devraient prendre les devants dans la mobilisation des financements climatiques « provenant d'un large éventail de sources, d'instruments et de filières » vers une « progression au-delà des efforts précédents ». La décision d'accompagnement de la Conférence des Parties (COP) a convenu de fixer un nouvel objectif collectif d'ici 2025 en passant d'un plancher de 100 milliards US\$ promis à Copenhague à atteindre chaque année d'ici 2020 (CCNUCC, 2016a). Les délibérations sur ce nouvel objectif de financement climatique ont été lancées lors de la COP26 à Glasgow en 2021. De nombreux pays ont souligné la nécessité d'un renforcement du soutien international pour la mise en œuvre de leurs Plans nationaux d'adaptation (PNA), ainsi qu'un accroissement des ambitions pour les Contribution nationale déterminées (CND) (Hedger et Nakhoda, 2015). S'assurer que les financements et les investissements sont disponibles pour atteindre ces objectifs sera le principal défi à l'avenir (Bird, 2017). Les pays en développement ont également plaidé en faveur d'un financement pour remédier aux pertes

et dommages déjà subis dans leur pays du fait du changement climatique (Richards and Schalatek, 2017).

Une étude commandée par les gouvernements français et péruvien, en leur qualité respective de présidents des COP21 et 20, a conclu que 62 milliards US\$ de sources publiques et privées ont été dirigés vers les pays en développement en provenance des pays développés en 2014 (OCDE, 2015). Ce montant est passé à 71 milliards US\$ en 2017 et 79 milliards US\$ en 2018 (OCDE, 2019 ; OCDE, 2020). En 2021, l'OCDE a estimé qu'un total de 80 milliards US\$ de financement climatique avait été fourni et mobilisé par les pays développés pour les pays en développement ; cela est nettement inférieur à l'objectif des pays développés de 100 milliards d'ici 2020 (OCDE, 2021). Il est à noter que dans cette lecture plus large du financement lié au climat, une part substantielle provient du secteur privé et que l'additionnalité des financements publics identifiée n'est pas claire (c'est-à-dire quelle part de ces financements représente un effort au-delà des engagements de financement du développement existants ?). Les Fondamentaux du financement climatique (CFF1) détaille plus longuement le principe d'additionnalité des financements. L'évaluation biennale et l'aperçu des flux de financement climatique de la CCNUCC, qui en est à sa quatrième édition, rapporte que le financement spécifique au climat et le financement général de base fournis par les Parties à l'annexe II aux pays en développement n'ont connu qu'une faible croissance, passant de 42 milliards US\$ de financement public international aux pays en développement en 2013-2014, à 47 milliards US\$ par an au cours de la période 2015-2016, et à 49 milliards US\$ par an au cours de la période 2017-2018 (CCNUCC, 2016b ; CCNUCC, 2018 ; CCNUCC, 2020). Ces chiffres restent cependant faibles par rapport aux estimations mondiales du financement climatique qui prennent en compte tous les pays ainsi que les financements privés et publics de 632 milliards US\$ par an sur la période 2019-2020 (Buchner et al., 2021).

**Graphique 1 : Architecture financière mondiale pour le climat**



Agences et institutions d'exécution	
AFD	Agence Française de développement
BAfD	African Development Bank (Banque Africaine de développement)
BAsD	Asian Development Bank (Banque asiatique de développement)
BEI	European Investment Bank (Banque européenne d'investissement)
BEIS	Department for Business, Energy & Industrial Strategy (Département de l'énergie et du changement climatique, Royaume-Uni)
BERD	European Bank for Reconstruction and Development (Banque européenne pour la reconstruction et le développement)
BID	Inter-American Development Bank (Banque Américaine de développement)
BM	Banque Mondiale
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (Ministère fédéral de la coopération économique et du développement, Allemagne)
CIDA	Canadian International Development Agency (Agence de développement international Canadienne)
DEFRA	Department for Environment, Food and Rural Affairs (Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, Royaume-Uni)
DFAT	Department of Foreign Affairs and Trade (Département du commerce et des affaires étrangères, Australie)
DFC	United States International Development Finance Corporation (Société de financement pour le développement international, Etats-Unis)
Ex-Im	Export-Import Bank of the United States (Banque d'export-import, Etats-Unis)
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Nations-Unies)
FCOD	Foreign, Commonwealth and Development Office (Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, Royaume-Uni)
FFEM	Fonds Français pour l'environnement mondial
FIDA	International Fund for Agricultural Development (Fonds international de développement agricole)
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Coopération technique Allemande)
JBIC	Japan Bank of International Cooperation (Banque Japonaise de coopération internationale)
JICA	Japan International Cooperation Agency (Agence Japonaise de coopération internationale)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque Allemande de développement)
MIES	Mission interministérielle de l'effet de serre
MOFA	Ministry of Foreign Affairs (Ministère Japonais des affaires étrangères)
NMFA	Norwegian Ministry of Foreign Affairs (Ministère norvégien des affaires étrangères)
NORAD	Norwegian Agency for Development Cooperation (Agence norvégienne de développement et de coopération)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme de Nations Unies pour l'environnement
USAID	United States Agency for International Development (Agence Américaine pour le développement international)

Fonds et initiatives multilatéraux	
ACCF	Africa Climate Change Fund (Fonds africain pour le changement climatique)
AREI	African Renewable Energy Initiative (Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique)
ASAP	Adaptation for Smallholder Agriculture Program (Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne)
CAFI	Central African Forest Initiative (Initiative forestière d'Afrique centrale)
CBFF	Congo Basin Forest Fund (Fonds forestier du bassin du Congo, hébergé par la BAfD)
CDM	Clean Development Mechanism (Mécanisme de développement propre, mis en œuvre dans le cadre du protocole de Kyoto)
CIF	Climate Investment Funds (Fonds d'investissement climatique mis en œuvre par WB, BAfD, BAsD, BERD et BID)
CTF	Clean Technology Fund (Fonds de technologies propres mis en œuvre par WB, BAfD, BAsD, BERD et BID)
FA	Adaptation Fund (Fonds d'adaptation, le FEM agit en tant que secrétariat et la BM en tant qu'administrateur)
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility (Fonds pour l'environnement mondial)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIP	Forest Investment Program (Programme d'investissement pour la forêt, mis en œuvre par WB, BAfD, BAsD, BERD et BID)
FPMA	Fonds pour les pays les moins avancés (mis en œuvre par le FEM)
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques (mis en œuvre par le FEM)
FVC	Fonds vert pour le climat
GCCA	Global Climate Change Alliance (Alliance mondiale contre le changement climatique)
GEEREF	Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund (Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Mis en œuvre par la BEI)
JI	Joint Implementation (Mis en œuvre conjointe, appliquée dans le cadre du protocole de Kyoto)
PMR	Partnership for Market Readiness (Partenariat pour la préparation du marché)
PPCR	Pilot Program on Climate Resilience (Programme pilote pour la résilience climatique, mis en œuvre par BM, BAsD, BAfD, BERD et BID)
SCF	Strategic Climate Fund (Fonds stratégique pour le climat, mis en œuvre par BM, BAfD, BAsD, BERD et BID)
SREP	Scaling Up Renewable Energy Program for low income countries (Extension du programme d'énergie renouvelable, mis en œuvre par BM, BAfD, BAsD, BERD et BID)
UN-REDD Program	United Nations Collaborative Program on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (Programme collaboratif des Nations Unies sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts)

Fonds et initiatives bilatéraux	
GCCI	Global Climate Change Initiative (Initiative mondiale sur le changement climatique, USA)
GCPF	Global Climate Partnership Fund (Fonds de partenariat mondial pour le climat, Allemagne, Royaume-Uni et Danemark)
ICF	International Climate Finance (Financement climatique international, Royaume-Uni)
IKI	Internationale Klimaschutzinitiative (Initiative internationale pour le climat, Allemagne)
F-OMD	Fonds pour la réalisation des OMD, mis en œuvre par PNUD
NAMA	Nationally Appropriate Mitigation Action Facility (Facilité d'action d'atténuation appropriée au niveau national, Royaume-Uni, Allemagne, Danemark et CE)
NICFI	Norway's International Climate Forest Initiative (Initiative internationale sur la forêt et le climat, Norvège)
REM	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts pour les pays précurseurs, Allemagne et Royaume-Uni)

Le graphique 1 présente un aperçu de l'architecture mondiale des financements climatiques en se concentrant en particulier sur les mécanismes de financement public liés au climat. Il existe un certain nombre de canaux par lesquels circule le financement climatique, notamment les fonds multilatéraux pour le climat qui se consacrent à la lutte contre le changement climatique. Plusieurs pays développés ont également créé des initiatives de financement climatique, ou font transiter ces financements par le biais de leurs institutions bilatérales d'aide au développement. Jusqu'en décembre 2021, deux fonds mondiaux pour le climat (le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds d'adaptation (FA)) ont reçu 81 millions US\$ de promesses de dons de trois gouvernements infranationaux (Bruxelles, Wallonie et Flandre) et des villes de Québec et de Paris. Les types de financement climatique disponibles varient des subventions et des prêts concessionnels aux garanties et au capital-investissement. Les structures de gouvernance, les modalités de fonctionnement et les objectifs varient. Si l'on constate une plus grande transparence des financements climatiques transitant par les fonds multilatéraux, il reste souvent plus difficile d'accéder à des informations détaillées sur les initiatives bilatérales et les fonds régionaux et nationaux.

Si la multiplication des canaux de financement augmente les options et donc les possibilités pour les pays bénéficiaires d'accéder au financement climatique, et théoriquement aussi les possibilités de fournir un complément de financement, cela peut aussi rendre le processus plus compliqué. Il devient de plus en plus difficile de suivre, déclarer et vérifier (MRV) le financement climatique, de coordonner une réponse, ainsi que de rendre compte de son utilisation efficace et équitable. Il est cependant possible de tirer des leçons de la diversité sur la meilleure façon de structurer le financement climatique pour maximiser les impacts, ainsi que les avantages connexes pour l'environnement, l'égalité des sexes et la société. Le site web<sup>1</sup> de Mise à jour des financements climatique de hbs (CFU) tâche de suivre cette architecture complexe. La mise à jour des financements climatiques suit les entités opérationnelles de la CCNUCC, les grands fonds multilatéraux pour le climat qui figurent en bonne place dans les rapports de la CCNUCC et les fonds qui ont joué un rôle de démonstration important. Il ne suit pas tous les fonds climatiques ou tous les canaux de financement climatique, en raison du manque d'informations disponibles et des limites de ressources.

## Les filières multilatérales du financement climatique

Les initiatives multilatérales de financement climatique rompent souvent avec les structures de gouvernance dominées par les pays contributeurs, typiques des institutions de financement du développement. Cela donne aux gouvernements des pays en développement une plus grande voix et représentation dans la prise de décision. Leur mode de fonctionnement renforce la visibilité et la représentation des gouvernements des pays en développement dans la prise des décisions. Des mesures ont également été prises afin d'accroître la participation et la responsabilité dans les structures de gouvernance des fonds multilatéraux pour le climat, à commencer par l'octroi du statut d'observateur aux parties prenantes non gouvernementales dans les réunions des Fonds, et la possibilité d'une participation plus ou moins active.

Créé en 1991, le **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** est une entité de mise en œuvre du mécanisme financier de la CCNUCC remplissant la même fonction pour l'Accord de Paris, avec une longue expérience dans le

financement de l'environnement. Il sert aussi de mécanisme financier pour plusieurs autres conventions, notamment sur la biodiversité et la désertification. Des ressources sont allouées pour cibler plusieurs domaines d'intervention, y compris le changement climatique, en fonction des résultats environnementaux obtenus, mais également en veillant à ce que tous les pays en développement aient une part du financement. Pour la sixième reconstitution du FEM (FEM-6, 2014-2018), 30 donateurs ont engagé 4,43 milliards US\$ dans tous les domaines d'intervention dont 1,26 milliards US\$ appuyant des domaines d'interventions relatifs aux changements climatiques. Outre le changement climatique, le FEM-6 a réorienté sa programmation vers de multiples domaines thématiques tels que les villes durables, l'utilisation des sols et les forêts. Pour la 7ème période de reconstitution (2019-2022), près de 30 pays ont annoncé une contribution de 4,1 milliards US\$ pour les cinq domaines d'intervention, avec une augmentation du financement pour la biodiversité et la dégradation des sols, mais une réduction du financement pour le changement climatique à 728 millions US\$, ce qui reflète le rôle croissant du FEM. En décembre 2021, par le biais des quatrième, cinquième, six et septième Fonds de placement, le FEM avait approuvé plus de 880 projets d'un montant de 4,2 milliards US\$ dans les domaines d'intervention du changement climatique.

Le FEM administre également le **Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA)** et le **Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC)**, sous la direction de la COP de la CCNUCC. Ces fonds financent l'élaboration et la mise en œuvre de PNA bien qu'en grande partie par le biais de projets à plus petite échelle (chaque pays étant plafonné pour un financement de 20 millions US\$). En décembre 2021, le LDCF avait approuvé 1,3 milliards US\$ pour 293 projets, avec des transferts de trésorerie aux projets de 534 millions US\$, tandis que le FSCC avait approuvé 284 millions US\$ pour 72 projets, effectuant des transferts de trésorerie de 181 millions US\$.

Le **Fonds pour l'adaptation (FA)**, qui a également été établi sous la CCNUCC, est financé par un prélèvement de 2% sur la vente des crédits d'émission provenant du Mécanisme de développement propre du protocole de Kyoto. Désormais mandatée pour servir l'Accord de Paris, une source de financement automatisée similaire issue du nouveau mécanisme du marché du carbone développé dans le cadre de l'Accord de Paris est en cours de mise en place. Suite à l'accord de la COP26 à Glasgow, le FA recevra 5% de la part des recettes de la vente des crédits d'émissions dans le cadre du nouveau mécanisme de remplacement du MDP (CCNUCC, 2021). Cependant, en période de prix du carbone relativement bas, le FA dépend de plus en plus des subventions des pays développés pour rester à flot. Opérationnel depuis 2009, ses apports financiers d'un montant de 1160 millions US\$, avec un total des transferts de fonds à des projets de 522 millions US\$. Le FA a été le pionnier de l'accès direct au financement climatique pour les pays en développement par le biais d'entités nationales de mise en œuvre accréditées qui sont en mesure de respecter les normes fiduciaires convenues ainsi que les normes environnementales, sociales et de genre, au lieu de travailler uniquement par l'intermédiaire d'agences des Nations Unies ou de banques multilatérales de développement (BMD) en tant qu'agences d'exécution multilatérales.

Le **Fonds vert pour le climat (FVC)** de la CCNUCC a été créé à la COP de Durban et est devenu pleinement opérationnel quand ses premiers projets ont été approuvés à la fin de l'année 2015. À l'instar du FEM, il sert d'entité opérationnelle au mécanisme financier de la CCNUCC et

de l'Accord de Paris et reçoit des directives de la COP. Il devrait devenir la principale filière par lequel le financement public international de la lutte contre le changement climatique transitera au fil du temps. Il vise à financer le changement de paradigme vers un développement résilient au changement climatique et sobre en carbone dans les pays en développement avec une approche axée sur les pays et un engagement à une répartition équilibrée à 50/50 du financement pour l'adaptation et l'atténuation. Le processus initial de mobilisation des ressources pour le Fonds vert à mis en place 10,3 milliards US\$. Cependant, le non-respect par les États-Unis d'accorder les 2 milliards US\$ de leur accord de contribution de 3 milliards US\$, en plus des fluctuations des taux de change, signifie que seulement 7,1 milliards US\$ étaient finalement disponibles (le CFF 11 traite du Fonds vert et de son premier processus de reconstitution officiel plus en détails). En novembre 2021, la première reconstitution officielle du Fonds vert (FVC-1) a donné lieu à des annonces de contributions de 34 pays pour un montant de 9,9 milliards US\$ (voir la note CFF 11 pour une liste complète des annonces de contributions).

Les pays en développement peuvent accéder au FVC via les BMD et les agences onusiennes, mais également directement, via des entités nationales, locales et régionales accréditées auprès du Fonds vert. En novembre 2021, le réseau de partenaires d'exécution du Fonds vert est passé à 113 partenaires accrédités et le Fonds vert a approuvé un total de 190 projets avec 10 milliards US\$ d'engagements de financement pour des projets approuvés et 2,3 milliards US\$ déboursés.

À la COP16, le **Comité permanent des finances** a été créé sous la CCNUCC pour aider la COP à atteindre les objectifs du mécanisme financier de la Convention. Le Comité permanent des finances<sup>3</sup> a été chargé, entre autres, de préparer une évaluation biennale des flux de financement climatique, dont la quatrième a été publiée en 2021 et détaille les flux de financement de 2017-2018 (CCNUCC, 2020).

Une part importante des financements climat a transité par des institutions qui ne sont pas directement sous la direction de la CCNUCC COP.

Les **Fonds d'investissement pour le climat (CIFs)**, créés en 2008, sont administrés par la Banque mondiale mais fonctionnent en partenariat avec des banques régionales de développement telles que la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque interaméricaine de développement (BID). Les CIF financent des interventions programmatiques dans certains pays en développement. Le but de ces interventions est d'améliorer la compréhension de la meilleure façon de déployer les finances publiques à grande échelle afin d'aider à la transformation des trajectoires de développement. Les CIFs ont fait l'objet d'une contribution totale de 8 milliards US\$. Ils abritent un **Fonds pour les technologies propres (CTF)** avec désormais 5,8 milliards US\$ de contributions<sup>4</sup> et 1,81 milliards US\$ de transferts en espèces aux projets à ce jour, ainsi que le **Fonds stratégique pour le climat (SCF)** avec 2,68 milliards US\$ de contributions et 1,14 milliards US\$ de transferts en espèces pour des projets comptabilisés au mois de décembre 2021. Le **SCF** rassemble le **Programme pilote pour la résilience climatiques (PPCR)**, le **Programme d'investissement pour la forêt (FIP)**, et le **Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à revenu faible (SREP)**. Alors que les FIC avaient une clause

d'extinction qui entrerait en vigueur lorsqu'une architecture globale serait en place - communément comprise comme l'opérationnalisation du FVC - en 2019, cette clause a de nouveau été revisitée et cette fois reportée indéfiniment, ouvrant la porte à une éventuelle recapitalisation des CIF.

Les **Banques multilatérales de développement (BMD)** jouent un rôle majeur dans la mécanique des financements pour le climat, avec des engagements de financement climatique de 66,05 milliards US\$ au cours de la seule année 2020 (EBRD et al., 2021). Elles sont nombreuses à avoir renforcé la prise en compte du changement climatique dans leurs portefeuilles de prêts et leurs opérations, la plupart d'entre elles gérant des initiatives climats régionales ou thématiques. L'unité Finance Carbone de la Banque mondiale a établi le **Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF)** qui explore comment les revenus du marché du carbone pourraient être exploités pour réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, à la conservation des forêts, à la gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+). Elle administre également le **Partenariat pour le développement des marchés (PMR)** qui aide les pays en développement à créer des mécanismes de marché pour lutter contre le changement climatique et le **Fonds Bio Carbone**, qui est un partenariat public-privé qui mobilise des financements pour la séquestration ou la conservation du carbone dans le secteur de l'utilisation des terres. La Banque européenne d'investissement administre le **Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF)** de l'Union Européenne. La Banque africaine de développement finance également le renforcement de la préparation au financement climatique dans les pays africains par le biais du Fonds africain pour le changement climatique (ACCF), financé par l'Allemagne, dont les premiers projets ont été approuvés en 2015. La Banque africaine de développement est également l'administrateur de l'**Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI)** et abritera le fonds fiduciaire de l'AREI avec des ressources attendues de 10 milliards US\$.

Les agences des Nations Unies et les BMD sont également les entités de mise en œuvre du FEM, du FPMA, du FSCC, et du FA et FVC. Comme les BMD, les agences des Nations Unies sont souvent les administrateurs et/ou les intermédiaires en matière de financements climat. Le **Programme ONU-REDD**, opérationnel depuis 2008, rassemble le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUe) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour accompagner les activités REDD+. Sa structure de gouvernance accorde une place officielle aux représentants de la société civile et aux organisations des populations autochtones. Le **Fonds international de développement agricole (FIDA)** administre aujourd'hui le **Programme les petits exploitants agricoles (ASAP)** qui soutient les petits agriculteurs dans l'intensification de l'adaptation au changement climatique au travers de programmes de développement rural.

## Les filières bilatérales du financement climatique

Une grande partie des financements publics pour le climat est dépensée de façon bilatérale et administrée par des agences de développement existantes bien qu'un certain nombre de pays aient également mis en place des fonds climatiques bilatéraux spéciaux. Il y a peu de transparence et de cohérence dans la comptabilisation de certains financements bilatéraux en matière de lutte contre le changement climatique, car les pays

classent et comptabilisent eux-mêmes les flux financiers « climat » et il n'existe pas de modalités de communication, ni de système de vérification indépendant. L'évaluation biennale de 2020 a indiqué que 32,1 milliards US\$ par an en 2017-2018 ont été fournis bilatéralement par les pays développés aux pays en développement, en plus de ceux dépensés par le biais des fonds climatiques et des institutions de financement du développement (CCNUCC, 2020). Une moyenne annuelle de 32,7 milliards US\$ d'aide publique au développement (APD) liée au climat a été signalée au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE) dans la même année.

L'**Internationale Klimaschutzinitiative (IKI)**, Initiative internationale pour le climat, (Allemagne) en provenance de l'Allemagne a approuvé plus de 4,5 milliards EUR pour plus de 750 projets d'atténuation, d'adaptation et de REDD+ depuis sa création en 2008. L'initiative est financée de manière innovante en partie par la vente de certificats d'émission nationaux négociables, fournissant un financement qui s'ajoute largement aux engagements de financement du développement existants (BMU, 2021).

Le gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé pour un montant de 5,8 milliards de £ de 2016 jusqu'en 2021 dans le cadre de son **Financement climatique international**. En 2019 a été annoncé un doublement de ses investissements pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique sur la période 2021-2026 et pour un montant de 11,6 milliards de £. Le Royaume-Uni achemine une part substantielle par le biais de fonds multilatéraux dédiés, notamment les CIF et le FVC. Avec l'Allemagne, le Danemark et la Communauté Européenne (CE), le Royaume-Uni contribue également au **Dispositif NAMA** qui finance des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) dans les pays en développement et les économies émergentes qui souhaitent mettre en œuvre des mesures d'atténuation ambitieuses. L'Allemagne, le Royaume-Uni et le Danemark soutiennent également le **Fonds Mondial de Partenariat Climatique (GCPF)**, géré par le Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Nukleare Sicherheit (BMU, ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Préservation de la nature et de la sécurité nucléaire) et par la KfW (Banque de développement Allemand) qui met l'accent sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique grâce à un partenariat public-privé. L'Allemagne et le Royaume-Uni soutiennent également le programme **Précurseurs REDD+ (REM)**.

L'**Initiative internationale sur la forêt et le climat (NICFI)** de la Norvège a engagé 350 millions US\$ chaque année depuis 2008 grâce à des partenariats bilatéraux, les filières multilatérales et la société civile. Les financements ont notamment appuyé des activités REDD+ au Brésil, en Indonésie, en Tanzanie et en Guyane.

## Les fonds nationaux et régionaux pour les changements climatiques

Plusieurs pays en développement ont établi des fonds nationaux et régionaux selon des formes et des modes de fonctionnement différents. Ces fonds mobilisent des financements internationaux, des ressources budgétaires nationales et/ou des financements privés. Le **Fonds fiduciaire indonésien pour les changements climatiques (ICCTF)** figure parmi les premiers fonds nationaux créés. Le Fonds Amazonie, établi par le Brésil et administré par la Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social (BNDES, Banque brésilienne de développement), est le plus grand fonds national, grâce à l'engagement de la Norvège et de l'Allemagne de plus d'1,3 milliards US\$. Cependant, le fonctionnement du fonds et le respect des engagements sont remis en cause depuis l'arrivée au pouvoir du Président Bolsonaro au Brésil. Il existe également des fonds nationaux pour le changement climatique au Bangladesh, Bénin, Cambodge, Éthiopie, Guyane, Maldives, Mali, Mexique, Philippines, Rwanda et en Afrique du Sud. D'autres pays ont proposé la création de fonds similaires dans leurs stratégies et plans d'action sur les changements climatiques. Dans de nombreux cas le PNUD a agi comme administrateur initial de fonds nationaux, augmentant la confiance des bailleurs de fonds, garantissant que de bonnes normes fiduciaires seront atteintes, mais de nombreux pays ont maintenant confiés ces tâches à des institutions nationales. Les données sur la dotation des fonds nationaux ne sont pas toujours disponibles.

Dès leur création les fonds nationaux de lutte contre le changement climatique ont suscité un intérêt précoce, notamment parce qu'ils ont été créés avec des structures de gouvernance indépendantes qui ont atteint des niveaux élevés de transparence et d'inclusivité et pouvaient acheminer rapidement des financements vers des projets adaptés aux circonstances nationales et alignés sur les priorités nationales. L'utilisation de systèmes nationaux coordonnés pourrait également améliorer l'efficacité des transactions. Dans la pratique, cependant, l'impact des fonds fiduciaires nationaux sur le renforcement de l'appropriation et de la coordination nationales reste à démontrer, et les sommes de financement que ces fonds ont levées sont souvent modestes. Dans le même temps, de nombreux pays en développement commencent à intégrer le risque climatique dans leurs cadres budgétaires nationaux et surveillent les dépenses liées au climat.

Le **Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes aux Caraïbes (CCRIF)** a été créé en 2007 grâce à l'appui de la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement, mais est désormais également financé par les primes des pays en développement. Un groupe de 22 pays-membre offre une assurance paramétrique au CCRIF. De même, le centre de **Capacité de risque de l'Afrique (ARC)** offre un modèle similaire en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine (UA).

## Références et lectures complémentaires Références

- AF (2021) Adaptation Fund Trust Fund: Financial Report Prepared by the Trustee. Bonn: Adaptation Fund Ethics and Finance Committee. <https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2021>
- Bird, N. (2017). Budgeting for NDC action: initial lessons from four climate-vulnerable countries. CDKN Working Paper. London: Climate Development Knowledge Network: [https://cdkn.org/wp-content/uploads/2017/09/National-budgeting-for-NDCs\\_web.pdf](https://cdkn.org/wp-content/uploads/2017/09/National-budgeting-for-NDCs_web.pdf)
- BMU (2021). The International Climate Initiative (IKI) . Berlin: Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety. [https://www.international-climate-initiative.com/fileadmin/Dokumente/2020/200622\\_IKI\\_General\\_EN.pdf](https://www.international-climate-initiative.com/fileadmin/Dokumente/2020/200622_IKI_General_EN.pdf)
- Buchner, B., Naran, B., Fernandes, P., Padmanabhi, R., Rosane, P., Solomon, M., Stout, S., Strinati, C., Tolentino, R., Wakaba, G., Zhu, Y., Meattle, C. and Guzmán, S. (2021) Global Landscape of Climate Finance 2021. San Francisco, CA: Climate Policy Initiative. <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2021/10/Full-report-Global-Landscape-of-Climate-Finance-2021.pdf>
- Mise à jour des fonds climatiques: [www.climatefundsupdate.org](http://www.climatefundsupdate.org)
- EBRD, AfDB, ADB, EIB, IDB and WB (2021) 2020 Joint report on multilateral development banks' climate finance. European Bank for Reconstruction and Development. <https://www.ebrd.com/2020-joint-report-on-mdbs-climate-finance>
- Hedger, M. and Nakhooda, S. (2015) Finance Intended Nationally Determined Contributions (INDCs): enabling implementation. London: Overseas Development Institute. <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/10001.pdf>
- Nakhooda, S., Fransen, T., Caravani, A., Kuramochi, T., Prizzon, A., Shimizu, N., Halimanjaya, A., Tilley, H. and Welham, B. (2013) Mobilising international climate finance: lessons from the fast-start finance period. London: Overseas Development Institute and Washington, DC: World Resources Institute. <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8686.pdf>
- OCDE (2015). Climate finance in 2013-14 and the USD 100 billion goal. Paris: Organisation for Economic Co-operation and Development and Climate Policy Initiative. <http://www.oecd.org/env/climate-finance-in-2013-14-and-the-usd-100-billion-goal-9789264249424-en.htm>
- OCDE (2019) Climate finance provided and mobilized by developed countries in 2013-2017. Paris: OECD. <https://doi.org/10.1787/39faf4a7-en>
- OCDE (2020) Climate finance provided and mobilised by developed countries in 2013-2018. Paris: OECD. <https://www.oecd.org/newsroom/climate-finance-for-developing-countries-rose-to-usd-78-9-billion-in-2018oecd.htm>
- OECD (2021) Climate Finance Provided and Mobilised by Developed Countries: Aggregate trends updated with 2019 data, Climate Finance and the USD 100 Billion Goal. Paris: OECD. <https://doi.org/10.1787/03590fb7-en>
- Richards, J. and Schalatek, L. (2017) Financing loss and damage: a look at governance and implementation options. Washington, DC: Heinrich Böll Stiftung. [https://www.boell.de/sites/default/files/loss\\_and\\_damage\\_finance\\_paper\\_update\\_16\\_may\\_2017.pdf?dimension1=division\\_oen](https://www.boell.de/sites/default/files/loss_and_damage_finance_paper_update_16_may_2017.pdf?dimension1=division_oen)
- UNFCCC (2010) Report of the Conference of the Parties on its fifteenth session, held in Copenhagen from 7 to 19 December 2009. Decision 2/CP.15. Bonn: United Nations Framework Convention on Climate Change. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2009/cop15/eng/11a01.pdf>
- UNFCCC (2012) Report of the Conference of the Parties on its seventeenth session, held in Durban from 28 November to 11 December 2011. FCCC/CP/2011/9/Add.1. Bonn: UNFCCC. <https://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a01.pdf>
- UNFCCC (2015) Paris Agreement. FCCC/CP/2015/10/Add.1. Bonn: UNFCCC. [http://unfccc.int/paris\\_agreement/items/9485.php](http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php)
- UNFCCC (2016a) Report of the Conference of the Parties on its twenty-first session, held in Paris from 30 November to 13 December 2015. FCCC/CP/2015/10/Add.1. Bonn: UNFCCC. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2015/cop21/eng/10a01.pdf>
- UNFCCC (2016b) Biennial assessment and overview of climate finance flows – 2016. Bonn: UNFCCC Standing Committee on Finance. <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/transparency-of-support-ex-post/biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows/the-second-biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows-2016>
- UNFCCC (2018) Biennial assessment and overview of climate finance flows – 2018. Bonn: UNFCCC Standing Committee on Finance. <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/transparency-of-support-ex-post/biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows-background/biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows-2018>
- UNFCCC (2020) Fourth Biennial assessment and overview of climate finance flows – 2020. Bonn: UNFCCC Standing Committee on Finance. <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/biennial-assessment-of-climate-finance>
- UNFCCC (2021) Rules, modalities and procedures for the mechanism established by Article 6, paragraph 4, of the Paris Agreement. Decision -/CMA.3 (advance unedited version). Bonn: UNFCCC. [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma3\\_auv\\_12b\\_PA\\_6.4.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma3_auv_12b_PA_6.4.pdf)

## Notes

1. <http://www.climatefundsupdate.org>
2. Ce montant est basé sur les chiffres rapportés dans le rapport financier du Fonds d'adaptation de septembre 2021 (AF, 2021) et n'inclut donc pas les nouvelles promesses de dons de 356 millions US\$ qui ont été faites au fonds lors de la COP26 qui s'est tenue à Glasgow en novembre 2021.
3. Le comité est un mécanisme de surveillance plutôt qu'un fonds propre.
4. Un nouveau programme d'investissement de 2,5 milliards US\$ pour l'accélération de la transition du charbon (ACT) a été approuvé par le Comité du fonds fiduciaire du CTF en octobre 2021. Le nouvel ACT avec l'Afrique du Sud, l'Inde, l'Indonésie et les Philippines sélectionnés pour être les premiers bénéficiaires, sera soutenu par des engagements financiers des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Canada et du Danemark. Étant donné que ces promesses n'ont pas encore été officiellement confirmées et déposées, elles ne sont pas incluses dans les chiffres du CTF enregistrés par les CFU en février 2022.

Les Fondamentaux du financement climatique s'inspirent des données de Climate Funds Update et sont disponibles en anglais, en espagnol et en français sur [www.climatefundsupdate.org](http://www.climatefundsupdate.org)

© ODI et HBS 2022.  
CC BY-NC 4.0.

**ODI**  
203 Blackfriars Road | London | SE1 8NJ | UK  
Tel: +44 (0)20 7922 0300

**Heinrich Böll Stiftung Washington, DC**  
1432 K Street, NW | Suite 500 | Washington DC 20005 | USA  
Tel: +1 202 462 7512